



**Comptes Annuels
2015**

**CHAÎNE
DU BONHEUR**
LA SUISSE SOLIDAIRE



RAPPORT DE PERFORMANCE

Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SSR, une fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci après la CB) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

ORGANISATION

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de deux ans renouvelables et ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la CB ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un Comité composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la fondation.

Les membres du CF ne sont pas rétribués par la CB pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs.

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets** (COPRO-INT et COPRO-CH). Ces commissions sont composées d'experts indépendants, de représentants du monde de l'entraide et de membres de la direction de la CB. Afin de garantir l'indépendance par rapport aux organisations d'entraide concernées, les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein de la COPRO-INT: une recommandation en plénum et une décision par une commission réunissant le Président de la COPRO et le Directeur de la CB assistés de deux experts.

La **Commission de gestion financière (COGEFI)** est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la CB et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la CB.

Le **directeur** de la CB, nommé par le CF, est chargé d'exécuter les décisions du CF et de veiller à la saine gestion de la CB. La direction est assurée depuis janvier 2012 par Tony Burgener. Le directeur s'appuie sur un **Comité de direction** composé de trois membres, proposé par le Directeur et nommé par le CF (finances et administration, projets, relations publiques et partenariats).

L'organe de révision de la CB nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011.

COLLABORATEURS DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

La Fondation emploie uniquement des collaborateurs en Suisse. Au 31 décembre 2015, la CB employait 20 collaborateurs pour l'équivalent de 15,2 postes à plein-temps, pour la majorité à Genève, avec une personne à Zurich et une personne à Lugano. Elle employait également deux stagiaires. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à des auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs et d'autres tâches diverses souvent liées aux collectes.

QUE FAIT LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

La CB collecte des fonds auprès de la population de Suisse, suite à une catastrophe, naturelle ou causée par l'homme. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis. Les collectes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, les « voix de la CB » dans chaque région (Jean-Marc Richard, Ladina Spiess, Carla Norghauer et Claudia Cathomen) jouent un rôle primordial lors de ces appels. La CB organise également des collectes à froid, non liées à l'actualité, pour financer des actions en faveur de causes humanitaires pour lesquelles les organisations suisses peuvent intervenir.

La CB cofinance les projets soumis par ses organisations suisses d'entraide partenaires. Le département Projets de la CB analyse les demandes de contribution, prend les décisions pour les projets inférieurs à 200'000 francs et émet des recommandations à l'intention de la Commission de Projets COPRO pour ceux qui dépassent ce montant. Le département suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations, visite des projets sur place ou mandate des évaluations ou audits par des experts indépendants. En 2015, la CB a conduit ou mandaté de telles missions au Népal, en Irak, aux Philippines, en Haïti, au Sud Soudan, en Serbie, en Bosnie et en Grèce. En Haïti, une évaluation de l'adéquation des projets dits de consolidation par rapport aux besoins créés par le séisme a commencé et va se terminer en 2016.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la CB procède au réagrement de ses organisations partenaires tous les 4 ans selon la décision du CF. Cet exercice a été effectué pendant l'année 2015 avec l'aide d'un consultant externe, sur la base des critères qui avait été revus par le Conseil de Fondation en 2014. Au 1er janvier 2016, la CB compte toujours **25 organisations partenaires**. Suite à la décision du Comité du Conseil de Fondation, l'agrément n'a pas été renouvelé pour l'Armée du Salut ; de son côté, Save the Children Suisse est désormais partenaire de la Fondation.

COLLECTES DE FONDS (RESSOURCES) EN 2015

Au total, la CB a collecté en 2015 des dons pour un montant de CHF 73'332'226.

En avril, la CB a lancé sa campagne #TogetherForSyria début avril et rassemblé ainsi CHF 5'293'958 pour financer la suite des activités des ONG en Syrie et dans les pays voisins. La CB a par ailleurs organisé deux journées nationales de collecte en 2015, avec l'aide de la SSR qui met gratuitement à disposition différentes infrastructures et de nombreux services. L'appel en faveur des victimes du séisme au Népal en avril a permis de collecter CHF 32'270'488 et l'appel en faveur des Réfugiés en septembre CHF 26'709'732.

L'opération «Jeder Rappen zählt», littéralement «Chaque centime compte», de Radio SRF3 a été menée du 11 au 16 décembre 2015 en faveur des jeunes en rupture, avec un studio de verre construit sur la Place fédérale à Berne. L'action a également été soutenue pendant une journée par la RTS, sur Option Musique ainsi que par la RSI. Les dons collectés au 31.12 s'élèvent à CHF 3'010'838. Une partie des fonds collectés suite à l'opération «Jeder Rappen zählt 2014» en faveur des familles en fuite sont parvenus à la Fondation début 2015 et figurent donc dans les comptes de cet exercice (CHF 2'136'871).

En 2014, la CB a accepté de servir de relais administratif et financier pour la Table ronde mise en place pour venir en aide aux victimes de mesures de coercition (enfants placés). Les versements des cantons sont effectués sur un fonds spécial ouvert par la CB (compte postal séparé), complétés par des dons privés à cet effet. Les versements aux bénéficiaires de ce fonds, des enfants placés, victimes de mesures de coercition, sont effectués par la CB sur instructions de la Table ronde. La CB se charge également de contrôler les dossiers. Cette activité s'est poursuivie en 2015, avec des entrées de dons d'un montant de CHF 2'635'480.

La Fondation a en outre reçu des **legs non affectés** pour un montant de CHF 2'340'172. Le CF a décidé, sur recommandation de la direction, d'attribuer ces legs au fond Yvonne Vogt en faveur de l'aide à l'enfance et au fonds d'aide sociale en Suisse, afin de financer des projets pour la jeunesse dans plusieurs pays et de s'engager pour des personnes en détresse dans notre pays.

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS

Au cours de l'exercice 2015, la CB a approuvé le financement de 102 nouveaux projets pour un montant de CHF 50'568'282 (Suisse incluse). La majeure partie de son activité d'analyse s'est portée sur des projets des contextes syrien et irakien, sur la route des Balkans, au Pakistan, au Népal et aux Philippines, ainsi que sur l'opération «Jeder Rappen zählt» 2014 pour des projets en faveur des familles en fuite. La CB a par ailleurs poursuivi son activité d'aide sociale, un de ses buts statutaires. Elle a attribué au total CHF 1'423'954 à 1'185 personnes en difficulté financière. Par ailleurs, la CB a versé CHF 3'108'000 à 440 victimes de mesures de coercition, sur recommandations de la Table ronde qui a traité les dossiers, depuis le fonds spécial alimenté à cet effet. La CB a en outre approuvé des financements pour CHF 179'345 pour des projets suite à des intempéries en Suisse.

Au total, la CB a versé en 2015 CHF 53,1 millions à l'étranger et en Suisse, ce qui a permis de venir en aide à environ 10 millions de personnes à travers le monde.

STRATÉGIE ET RÉSULTAT FINANCIER

Comme par le passé, la CB a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la CB, approuvée et contrôlée par la Commission de Gestion Financière (COGEFI), reste prudente basée sur la conservation du capital. Transparente, elle vise à assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours, tout en dégagant un certain revenu qui doit permettre dans la mesure du possible de couvrir les frais de fonctionnement. La fortune sous gestion est divisée en trois parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à quatre ans). Cette dernière partie, qui ne doit pas dépasser 45 % du portefeuille total, a été placée auprès de deux instituts financiers suite à un appel d'offres réalisé avec la collaboration de PPC Metrics.

Au vu de l'abandon du taux plancher contre l'euro en janvier 2015 et des résultats médiocres enregistrés sur les marchés à différentes périodes de l'année, cette stratégie financière a permis de dégager un résultat financier de CHF 435'744 en 2015 dans un contexte global très volatil.

CHARGES ET SPONSORING

Les frais de fonctionnement de la CB se sont élevés en 2015 à CHF 3'889'121, dont CHF 510'104 en lien direct avec les collectes non budgétées. Les frais de transactions postales pour l'année se sont notamment élevés à CHF 184'706, entièrement à la charge de la CB auxquels il faut rajouter les frais bancaires liés aux dons et frais de cartes de crédit de CHF 73'324. Ces frais de collecte restent toutefois extrêmement modestes par comparaison au montant collecté de plus de 73 millions de francs (0,7 %).

La CB a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 97'673 dont CHF 27'673 sous forme de prestations. La Banque Cantonale Vaudoise et les réviseurs Mazars apportent également un soutien au fonctionnement. Au total, les contributions au fonctionnement s'élèvent à CHF 105'866.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à CHF 3'783'255, en augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique facilement en regard des frais occasionnés par les journées de collecte en 2015.

RÉSULTAT 2015

Le résultat financier enregistré en 2015 (CHF 435'744) ne permet pas de couvrir les frais de fonctionnement, le résultat s'établissant à - CHF 3'347'511. Pour assurer cette couverture, le Comité recommande au CF d'accepter la dissolution de 2,5 % du fonds «Typhon Haiyan», soit CHF 1'059'454, à savoir la moitié du quota réservé sur ce fonds pour la sécurité financière en ligne avec la décision du CF qui prévoit une retenue maximum de 5 %

sur les collectes pour couvrir les frais. Après cette dissolution et après attribution des legs aux fonds de projets, le solde négatif est de CHF 2'288'057. Pour couvrir ce découvert, le Comité recommande au CF de dissoudre une partie de la réserve d'exploitation, à hauteur de CHF 2'300'000, réserve qui avait été partiellement reconstituée par l'excédent de l'exercice précédent. Après le report du résultat de l'exercice précédent (CHF 15'707) et les dissolutions susmentionnées, le solde à reporter s'établit à **CHF 27'651**.

EVALUATION DES RISQUES

La Chaîne du Bonheur a documenté l'évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques existants. Lors de sa séance du 8 décembre 2015, le Conseil de Fondation a revu les différents risques et confirmé les mesures à prendre pour réduire et faire face à ces risques. Le Conseil de Fondation procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire. Deux tableaux sont établis annuellement : le tableau des risques et un tableau croisé qui résume l'interaction entre probabilité et impact.

Durant l'exercice 2015, aucun risque majeur n'a été identifié mais les risques suivants ont été considérés comme potentiellement significatifs :

- un éventuel affaiblissement du lien institutionnel avec la SSR aurait des conséquences très importantes pour la Chaîne du Bonheur; la probabilité de ce risque reste faible mais l'impact éventuel serait important. La Chaîne du Bonheur a développé des relations avec tous les échelons au sein de la SSR
- une influence de la volatilité des marchés financiers avec des effets négatifs sur la performance et donc le résultat financier de la Chaîne du Bonheur. La Chaîne du Bonheur a développé d'autres mécanismes pour la couverture de ses frais de fonctionnement

BILAN 2015

		31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
ACTIF			
Liquidités et équivalent		44'446'675	24'879'725
Titres	3	5'070'937	6'527'517
Compte de régularisation d'actifs	4	447'306	774'356
Actif circulant		49'964'919	32'181'599
Immobilisations corporelles	5	41'720	54'241
Immobilisations incorporelles	5	12'139	6'062
Immobilisations financières à but de prévoyance	12	52'676	52'676
Titres (obligations et fonds de placement)	3	74'181'137	71'377'179
Actif immobilisé		74'287'672	71'490'159
ACTIF		124'252'591	103'671'758
PASSIF			
PASSIF			
PASSIF			
		31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
PASSIF			
Fournisseurs divers		53'795	91'700
Compte de régularisation de passifs	4	114'734	221'707
Capitaux étrangers		168'529	313'407
Fonds avec affectation			
- disponibles		76'624'117	52'241'899
- engagés		35'915'162	36'843'942
Sous-total		112'539'339	89'085'842
Fonds sans affectation à une collecte spécifique			
- disponibles		191'704	191'704
- engagés		23'397	63'397
Sous-total		215'101	255'101
Fonds affectés	6	112'754'440	89'340'941
Capital de fondation	7	200'000	200'000
Réserve d'exploitation	11	5'280'900	4'380'900
Réserve financière	11	5'780'900	5'780'900
Résultat reporté		15'707	54'239
Résultat de l'exercice	19	52'115	3'601'370
Fonds propres		11'329'623	14'017'409
PASSIF		124'252'591	103'671'758

COMPTE D'EXPLOITATION 2015

		CHF 2015	CHF 2014
Recettes affectées		73'332'226	22'589'694
Recettes non affectées (legs et héritages)		2'340'172	2'739'902
TOTAL PRODUITS DE COLLECTES		75'672'397	25'329'596
Versements fonds à des tiers		-53'133'350	-46'619'517
Remboursements sur projets		1'534'175	1'066'995
TOTAL VERSEMENTS		-51'599'175	-45'552'522
Frais de personnel « Projets »		-606'091	-602'020
Charges sociales «Projets»	12	-176'703	-173'488
Honoraires experts/président COPRO		-126'640	-109'422
Honoraires experts Pool		-3'000	-2'772
Frais COPRO		-15'393	-10'677
Frais de voyages, représentation		-15'922	-19'719
Frais de missions		-5'324	-21'542
Informatique		-36'124	-28'078
Séminaires/Formation		-8'325	-11'754
Charges de projets		-993'521	-979'473
TOTAL CHARGES DIRECTES DE PROJETS		-52'592'696	-46'531'995
Frais de personnel fixe		-1'125'598	-1'118'038
Frais de personnel auxiliaire		-2'206	-27'500
Charges sociales	12	-328'162	-269'529
Recrutement, frais divers du personnel, formation		-46'119	-60'757
Loyers, charges locatives		-160'518	-189'695
Frais de bureau, administration		-70'554	-70'645
Frais de port, affranchissements		-19'051	-17'009
Imprimés		-15'744	-62'300
Frais de voyages, représentation		-29'570	-36'621
Frais de compte postal		-24'765	-35'879
Frais de banques et cartes de crédit		-31'909	-17'147
Informatique		-67'088	-52'144
Honoraires mandats donnés		-188'890	-161'276
Information, multimédia, RP		-157'568	-280'685
Frais de campagne		-561'021	-79'337
Séminaires		-6'906	-4'644
Frais généraux		-8'730	-8'195
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	5	-51'201	-50'926
Frais de fonctionnement		-2'895'600	-2'542'326
TOTAL CHARGES DE PRESTATIONS FOURNIES		-55'488'295	-49'074'321

		CHF 2015	CHF 2014
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION		20'184'102	-23'744'725
Produits financiers		1'371'089	4'705'354
Charges financières		-935'345	-518'913
Résultat financier	10	435'744	4'186'441
Contributions au fonctionnement		104'473	196'827
Produits divers		1'393	
Autres revenus		105'866	196'827
RÉSULTAT FINANCIER ET AUTRES REVENUS		541'610	4'383'268
Résultat avant variation des fonds affectés		20'725'712	-19'361'458
VARIATION DES FONDS			
Fonds affectés :			
Dons reçus (y.c. transferts)		-73'332'226	-22'582'381
Attribution		-73'332'226	-22'582'381
Dissolution des fonds à des tiers		53'093'350	46'509'517
Attribution remboursements sur projets		-1'534'175	-1'066'995
Prélèvement net		51'559'175	45'442'522
Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement	13	1'059'454	0
Variation des fonds affectés		-20'713'597	22'860'141
Fonds sans affectation à une collecte spécifique :			
Dons reçus (y.c. transferts)		0	-7'312
Attribution		0	-7'312
Dissolution du fonds à des tiers		40'000	110'000
Prélèvement net		40'000	110'000
Variation du Fonds sans affectation à une collecte spécifique		40'000	102'688
RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION	19	52'115	3'601'371

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'état des variations du capital, le mouvement des fonds, l'état des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.

Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève
Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Marie-Blanche Zahno
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Sylvain Guillon
Expert-réviseur agréé

Genève, le 24 mars 2016

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, état des variations du capital, mouvement des fonds, état des flux de trésorerie et annexe)

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2015

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	89'085'840	73'332'226	2'739'902	-51'559'175	-1'059'454	112'539'339
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	255'101	0	0	-40'000	0	215'101
Total Fonds affectés	89'340'941	73'332'227	2'739'902	-51'599'175	-1'059'454	112'754'439
Capital de fondation	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900		0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	4'380'900	900'000	0	0	0	5'280'900
Attribution réserve (legs)	0	0	0	0	0	0
Résultat reporté	3'655'609	-900'000	-2'739'902	0	0	15'707
Résultat exercice	0	52'115	0	0	0	52'115
Capital de l'organisation	14'017'409	52'115	-2'739'902	0	0	11'329'623

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2014

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	110'532'588	22'582'381	1'413'394	-45'442'522	0	89'085'840
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	357'789	7'312	0	-110'000	0	255'101
Total Fonds affectés	110'890'377	22'589'694	1'413'394	-45'552'522	0	89'340'941
Capital de fondation	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900		0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	5'480'900		0	0	-1'100'000	4'380'900
Attribution réserve (legs)	0	0	0	0	0	0
Résultat reporté	367'633	1'100'000	-1'413'394	0		54'239
Résultat exercice	0	3'601'370	0	0	0	3'601'370
Capital de l'organisation	11'829'433	4'701'370	-1'413'394	0	-1'100'000	14'017'409

MOUVEMENT DES FONDS 2015

	Fonds disponibles et engagés au 01.01.15	Attribution recettes affectées (dons)	Attribution legs (transfert de fonds)*	Attribution remboursements sur projets	Prélèvements	Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement 2015 **	Fonds engagés au 31.12.15	Fonds disponibles au 31.12.15	Fonds disponibles et engagés au 31.12.15
Aide sociale en Suisse (collecte permanente)	355'547	160'606		462				516'616	516'616
Aide à l'enfance (collecte permanente) *	1'746'460	-354'647			836'548		555'265	0	555'265
Child Welfare *	0	1'046'117	1'489'902				799'728	1'736'291	2'536'019
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	6'192'762	519'871		6'989	935'624		7'572	5'776'425	5'783'997
Inondations Asie (collecte permanente) *	17'097	-17'097						0	0
Asie (collecte permanente) *		623'862			477'800		143'757	2'305	146'062
Afrique (collecte permanente) *	1'061'533	1'036'434		48'970	852'731		612'846	681'359	1'294'205
Amérique latine (collecte permanente)	1'938	4'620						6'558	6'558
Séisme Asie du Sud (Tsunami) *	1'773'741	-600'000			419'346		300'392	454'002	754'394
Cala Sannitica	599'484	1'000			100'365			500'119	500'119
Cyclone Myanmar (Birmanie)	118'672				33'809			84'863	84'863
Séisme Italie *	554'601	-1'454'601		900'000				0	0
Asie 2009	527'118				133'255		132'177	261'686	393'863
Malaria «JRZ» 2009	423'806				186'779		224'000	13'027	237'027
Séisme Haïti	10'453'485	2'644			3'909'258		4'453'591	2'093'280	6'546'871
Enfants victimes de conflits «JRZ» 2010	574'432	840		68'260	387'050			256'481	256'481
Inondations Pakistan	9'434'401	650		328'720	3'712'470		3'465'774	2'585'527	6'051'301
Afrique du Nord *	30'330	-30'330						0	0
Séisme Japon	625'868	1'000					104'250	522'618	626'868
Sécheresse Afrique de l'est *	3'482'365	-500'000			1'580'396		1'241'677	160'292	1'401'969
Mères en détresse «JRZ» 2011	1'197'283	5'875		11'932	705'326		259'279	250'484	509'763
Sahel *	30'123	-30'123						0	0
Eau «JRZ» 2012	2'098'529	430			726'585		1'294'253	78'121	1'372'374
Syrie *	4'346'196	5'293'958			5'172'256		2'702'740	1'765'158	4'467'898
Inondations Europe	9'621							9'621	9'621
Typhon Haiyan - Philippines	31'726'670	10'556		99'599	13'811'807	1'059'454	6'853'816	10'111'748	16'965'564
Enfants dans les bidonvilles «JRz» 2013	2'299'378	785		3'326	939'129		939'440	424'920	1'364'360
Inondations Balkans 2014	2'528'065	4'161		13'917	1'386'691		709'627	449'825	1'159'452
Gaza 2014	556'812	18'351			330'834		238'949	5'380	244'329
Irak 2014	839'077	49'438			614'350		174'218	99'947	274'165
Victimes de mesures de coercition	599'032	2'635'480		52'000	3'162'000			124'512	124'512
Familles en fuite «JRZ» 2014	4'881'416	2'136'871			2'650'000		1'285'462	3'082'826	4'368'288
Yvonne Vogt	0	0	1'250'000					1'250'000	1'250'000
Vanuatu 2015	0	774'416			150'000		50'000	574'416	624'416
Népal 2015	0	32'270'488			7'192'634		5'896'510	19'181'344	25'077'854
Réfugiés	0	26'709'732			2'686'305		3'469'839	20'553'588	24'023'427
Jeunes en rupture «JRZ» 2015	0	3'010'838						3'010'838	3'010'838
Total fonds avec affectation	89'085'840	73'332'226	2'739'902		53'093'350	1'059'454	35'915'162	76'624'177	112'539'339
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	255'101	0	0	0	40'000		23'397	191'704	215'101
Total fonds en CHF	89'340'941	73'332'226	2'739'902	1'534'175	53'133'350	1'059'454	35'938'559	76'815'881	112'754'440

*Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation du 29.04.15 / ** Dissolution de 2,5% de la collecte «Typhon Haiyan» pour couverture des frais de fonctionnement, selon décision du Conseil de Fondation du 08.04.16

TABLEAU DES FLUX TRÉSORERIE

	CHF 2015	CHF 2014
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant attribution au capital de l'organisation	52'115	3'601'370
Ajustements pour :		
Variation des fonds avec affectation	20'713'597	-22'860'142
Variation des fonds sans affectation à une collecte spécifique	-40'000	-102'688
Amortissements	51'201	50'926
Intérêts courus	41'959	20'135
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	6'344	-3'539'302
Transfert surplus assainissement 2013 en réserve de cotisations	0	-52'676
Dissolution de provisions	0	0
Cash-flow d'exploitation	20'825'217	-22'882'377
Variation des placements fiduciaires	0	0
Variation des titres	-571'073	-968'670
Variation des comptes de régularisation d'actifs	285'091	-244'302
Variation des comptes de régularisation de passifs	-144'878	116'089
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	20'394'356	-23'979'260
Investissements en immobilisations corporelles	-20'480	-50'016
Investissements en immobilisations incorporelles	-24'277	-12'124
Souscriptions et achats de titres (obligations, fonds de placements)	-9'925'692	-5'483'271
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	9'143'041	2'671'013
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	-827'407	-2'874'398
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	19'566'950	-26'853'657
Liquidités au 1 ^{er} janvier	24'879'725	51'733'382
Liquidités au 31 décembre	44'446'675	24'879'725
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	19'566'950	-26'853'657

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères :

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3. TITRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan sous la rubrique «Immobilisations financières» figurent les obligations dont l'échéance est supérieure à 1 an à compter de la date de clôture et les fonds de placements à long terme.

4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2015 CHF	2014 CHF
Actifs : Intérêts courus	133'630	175'589
Impôts anticipés	121'087	402'576
Montants à recevoir	192'590	196'191
Total	447'306	774'356
Passifs : Transitoires	114'734	91'700
Fournisseurs divers	53'795	221'707
Total	168'529	313'407

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

	2015 CHF	2014 CHF
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	383'000	383'000

Exercice 2015	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.15		4'840	49'073	80'724	141'958	36'000	14'295	326'891
Entrées			1'200	19'280		21'898	2'379	44'757
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31.12.15		4'840	50'273	100'004	141'958	57'898	16'674	371'647
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.15		-2'480	-41'350	-69'944	-108'581	-36'000	-8'233	-266'588
Sorties		0	0		0	0	0	0
Amortissements		-1'180	-6'237	-14'747	-10'837	-10'949	-7'252	-51'201
Etat au 31.12.15		-3'660	-47'587	-84'691	-119'418	-46'949	-15'485	-317'789
Total valeurs comptables résiduelles		1'180	2'686	15'313	22'540	10'949	1'190	53'859
Immobilisations par catégorie					41'720		12'139	

Exercice 2014	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.14		1'300	43'413	74'843	107'024	36'000	2'171	264'751
Entrées		3'540	5'660	5'881	34'934	0	12'124	62'140
Sorties		0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31.12.14		4'840	49'073	80'724	141'958	36'000	14'295	326'891
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.14		-1'300	-30'573	-60'793	-84'824	-36'000	-2'171	-215'661
Sorties		0	0		0	0	0	0
Amortissements		-1'180	-10'777	-9'150	-23'757	0	-6'062	-50'926
Etat au 31.12.14		-2'480	-41'350	-69'943	-108'581	-36'000	-8'233	-266'587
Total valeurs comptables résiduelles		2'360	7'723	10'781	33'377	0	6'062	60'302
Immobilisations par catégorie					54'241		6'062	

6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2015. Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées («Attributions recettes affectées»). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) («Prélèvements»). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets; le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds («Remboursements sur projets»). En 2015, sur décision du Conseil de Fondation du 29 avril 2015, CHF 1'489'902.-- ont été attribués au fonds permanent «Child Welfare» et CHF 1'250'000.-- au fond Yvonne Vogt, provenant des legs 2014 (voir note 19).

Les «Fonds engagés» au 31 décembre correspondent à la différence entre les montants des projets acceptés et les montants payés. Les «Fonds disponibles» représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques.

7. CAPITAL DE DOTATIONS

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui-ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

8. ORGANES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur ne sont pas rétribués par la Fondation.

9. PRESTATIONS A TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

10. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	CHF 2015	CHF 2014
Intérêts sur c/c, placements et obligations	667'078	840'103
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	89'054	17'980
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	70'207	249'279
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	544'750	3'597'992
Produits financiers	1'371'089	4'705'354
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-77'119	-69'986
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	-236'924	-140'959
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	-262'034	-25'090
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	-359'268	-282'879
Charges financières	-935'345	-518'913
Total résultat financier	435'744	4'186'441

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat, la responsabilité incombant aux mandataires sur la base d'instructions précises données par la Commission de Gestion Financière (COGEFI). Ces plus-values nettes figurent ci-dessus (2015 : CHF 185'482 / 2014 : CHF 3'315'113).

11. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Lors de la séance du 29 avril 2015, celui-ci a décidé d'attribuer l'excédent de l'exercice de CHF 900'000 à la réserve d'exploitation qui avait été diminuée de CHF 1'100'000 lors de l'exercice précédent.

12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Le 1^{er} janvier 2014, la CPS est passée du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et le taux d'intérêt technique a été abaissé de 4 % à 3.25 %. En 2013, afin de combler le manque ainsi généré dans la réserve mathématique, la Chaîne du Bonheur, à l'instar de la pratique de la SSR, avait dû effectuer un versement en capital unique de CHF 497'491. La CPS avait par la suite informé la Chaîne du Bonheur que la finalisation du passage de la CPS de la primauté des prestations à la primauté des cotisations avait induit des frais d'adaptation prépayés en trop qui s'élevaient pour la Chaîne du Bonheur à CHF 52'662.90. Ce montant a été crédité en 2014 dans les comptes de la Caisse de pension sur une nouvelle Réserve de cotisations d'employeur en faveur de la Chaîne du Bonheur. Ce montant ne peut toutefois être reversé à la Chaîne du Bonheur, mais la part employeur de la facture de cotisations LPP pourrait être prélevée par ce biais. La CPS verse un intérêt équivalant au taux LIBOR 6 mois sur cette réserve en date du 31 décembre. Si la CPS devait se trouver en situation de découvert, le Conseil de la CPS pourrait toutefois décider de ne pas rémunérer cette réserve. Au 31 décembre 2015, le degré de couverture s'élevait à 105.4 %.

Réserve de cotisations de l'employeur

CHF	Valeur nominale	Institution de prévoyance	Constitution	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Résultat réserve dans charges de personnel et produits financiers	
						2015	2014
	31.12.15	31.12.15	31.12.15	31.12.15	31.12.14	2015	2014
Institution de prévoyance	52'676	0	0	52'676	52'676	0	52'676
Total	52'676	0	0	52'676	52'676	0	52'676

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

CHF	Excédent / découvert	Part économique de l'entité	Var.exer.préc. et avec effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
					2015	2014	
	31.12.15	31.12.15	31.12.14	2015	2015	2015	2014
Institution de prévoyance avec excédent de couverture	0			0	232'463	232'463	229'707
Total	0	0	0	0	232'463	232'463	229'707

13. DISSOLUTION POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 27.01.2016, le Comité du Conseil de Fondation a recommandé la dissolution de 2,5 % du fonds «Typhon Haiyan», soit la moitié du pourcentage autorisé par le CF pour couvrir les frais de fonctionnement. En effet, le résultat financier de 2015, bien que positif, n'a pas permis de couvrir les frais de fonctionnement. Cette mesure exceptionnelle a déjà été appliquée. Elle est conforme aux dispositions de l'article 6.2 des Statuts.

14. NOMBRE DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle est compris entre 10 et 50.

15. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	CHF 2015	CHF 2014
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

16. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	CHF 2015	CHF 2014
Honoraires pour des prestations en matière de révision	36'000	36'000

17. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE BAIL

	CHF 2015	CHF 2014
Bail fixe jusqu'au 31.8.2020 pour les bâtiments de bureau	383'040	465'120
Bail fixe jusqu'au 30.9.2019 pour les bâtiments de bureau	84'210	104'790

18. Événements postérieurs à la clôture

Jusqu'au 08.04.2016, date d'arrêté des comptes par le Conseil de Fondation, la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

19. AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Proposition Conseil de Fondation 08.04.2016	Décision Conseil de Fondation 29.04.2015
	CHF 2015	CHF 2014
Résultat de l'exercice	52'115	3'601'370
Résultat reporté de l'exercice précédent	15'707	54'239
Total	67'823	3'655'609
Attribution legs 2015 / 2014 aux fonds	-2'340'172	-2'739'902
Compensation du découvert par réserve d'exploitation	2'300'000	
Attribution à réserve d'exploitation		-900'000
Solde à reporter à compte nouveau	27'651	15'707
